



Ville de Bernay
Délibération : 19
Conseil du 11 décembre 2020

VILLE DE BERNAY

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 11 DECEMBRE 2020 -

Délibération n° 99-2020

Rapporteur : Monsieur Pierre BIBET

L'an deux mille vingt, le onze décembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Madame Marie-Lyne VAGNER, maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Gérard LEMERCIER, Sara FERAUD, Mickaël PEREIRA, Camille DAEL, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Guillaume WIENER, Françoise TURMEL, Pascal SÉJOURNÉ, Claudine HEUDE, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Jérôme VARANGLE, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Valérie DIOT, Thierry JOSSÉ, Laurence BEATRIX, Chantal HERVIEU, Julien LEFEVRE, Ulrich SCHLUMBERGER, Valérie BRANLOT, Sandrine BOZEC, François VANFLETEREN, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH, Nathalie PERRET, Antonin PLANCHETTE.

Pouvoirs : Céline MENANT à Mickaël PEREIRA, Dominique BÉTOURNÉ à Marie-Lyne VAGNER, Sébastien LERAT à Ulrich SCHLUMBERGER ;

Absents : Céline MENANT, Dominique BÉTOURNÉ, Sébastien LERAT.

Date de la convocation : 04 décembre 2020.

Mickaël PEREIRA est nommé secrétaire de séance.

Objet :
AVENANT N°1
AU MARCHÉ D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES
DES BÂTIMENTS COMMUNAUX.

EXPOSÉ DES MOTIFS :

La Ville de Bernay a conclu le 27 septembre 2019 un marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux, avec la société TCAP Energie, dont le siège social est situé 10 rue des Gilles, 27860 HEUDICOURT.

Le marché est conclu pour une durée de 8 ans, avec prise d'effet au 1^{er} octobre 2019, avec une échéance au 30 septembre 2027.

Par avenant la Ville souhaite :

Une modification des températures contractuelles intérieures pour certains sites :

- 20°C au lieu de 19°C pour la Maison de quartier du Stade les lundis après-midi
- 18°C au lieu de 15°C pour la Hall des sports de Bourg-Le-Comte
- 18°C au lieu de 15°C pour le Dojo
- 16°C au lieu de 15°C pour le Gymnase Marie Curie
- 16°C au lieu de 15°C pour le Gymnase des Soupirs
- 16°C au lieu de 15°C pour le Gymnase Sébire.

- La modification du nombre de la consommation d'énergie constatée (NB) du restaurant scolaire Jean Moulin.
Les installations thermiques de celui-ci alimentent, en chauffage, le Centre de Loisirs qui n'a pas été intégré dans la proposition du NB lors de l'appel d'offres.

- L'intégration de l'entretien des aérothermes du site « Association Secours Populaire ».

- L'intégration du site « MJC » en P1-P2 suite à la mise en place d'une chaudière dédiée.

- Suppression du site « Serre jardin Public et MJC » en P1-P2-P3 comprenant la suppression d'accès à l'énergie.

- Intégration de la Centrale de Traitement d'Air (CTA) à l'Ecole élémentaire Jean Moulin

Le P1 correspond aux fluides : gaz, fioul, électricité, bois ;

Le P2 correspond à la maintenance des installations (déplacements, réparations et entretien)

Le P3 correspond au remplacement et investissement des installations (remplacement de chaufferies, grosses réparations)

Cet avenant prendra effet à partir du 1^{er} juillet 2020.

Le montant du marché est modifié ainsi :

DESIGNATION		MONTANT HT / AN
Régularisation des modifications de températures déjà apportées au marché initial	(P1)	+ 9 445,00 €
Correction à la hausse de la valeur de la consommation cible annuelle du bâtiment « restaurant scolaire Jean Moulin		
Régularisation du marché initial avec les travaux déjà réalisés	Suppression de chaudière (P1 – P2 – P3)	- 8 079,33 €
	Ajout d'une chaudière basse consommation (P1 – P2)	+ 3 321,30 €
Intégration de nouveaux équipements de chauffage dans le marché d'exploitation	Aérotherme Secours Populaire (P2)	+ 243,00 €
	CTA de l'école Jean Moulin (P2 – P3)	+ 999,40 €
TOTAL		+ 5 929,37 €

Ces modifications représentent un montant de 5 929,37 € HT/an et doit faire l'objet d'un avenant.

	P1	P2	P3	TOTAL HT/an
Montant initial HT/an	150 470,23 €	48 957,00 €	31 910,00 €	231 337,23 €
Montant avenant n°1 HT/an	+ 5 375,97 €	+ 700,40 €	- 147,00 €	5 929,37 €
Montant avec avenant n°1 HT/an	155 846,20 €	49 657,40 €	31 763,00 €	237 266,60 €

Soit une plus-value de 2,56 % par rapport au montant initial HT/an.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de se prononcer sur la passation de cet avenant n°1 et d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

DÉLIBÉRATION :

- VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29 ;
- VU** l'article R.2194-2 du Code de la commande publique ;
- VU** l'avis favorable des membres de la Commission d'Appel d'Offres réunis le 27 novembre 2020 ;
- VU** l'avis favorable des membres de la 5^{ème} commission « Administration générale, Finances et de Economie » du lundi 07 décembre 2020.

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE A L'UNANIMITÉ:

(ABSTENTIONS : *Ulrich SCHLUMBERGER, Valérie BRANLOT, Sébastien LERAT par procuration donnée à Ulrich SCHLUMBERGER, Sandrine BOZEC, François VANFLETEREN, Claire PITETTE).*

- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué, à signer l'avenant n°1 du marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux.

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 14/12/2020,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

